

N° 08
03 Décembre 2024

Par courriel : Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions
Sylvain Denis, Président de la Commission
Matthias Guittet, Dylan Bazante, Quentin Berthelot, Clément Verdy

Assiste : Isabelle Loreau

Préambule :

M. Dylan Bazante, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Matthias Guittet, membre du club de Nantes Étoile Futsal (590209), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Clément Verdy, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 07 du 27 novembre 2024.

2. Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29289021	D1 Futsal	Nantes Etoile Futsal 2 / Nantes Dervallières 1	14.10.2024	A fixer
29289028	D1 Futsal	Nantes Anf Futsal 3 / Nantes Etoile Futsal 3	01.11.2024	A fixer
29289046	D1 Futsal	Nantes Anf Futsal 3 / Nantes Etoile Futsal 2	06.12.2024	24.01.2024

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1^{ère} date libre du calendrier.

3. Coupe des Pays de la Loire U15 Futsal

La Commission homologue le résultat de la finale départementale jouée le lundi 02 décembre 2024, sous réserve du contrôle des formalités administratives.

L'équipe de Nantes Doulon Bottière, vainqueur 7-2 face à Nantes Métallo SC, est qualifiée pour la finale régionale le 22 décembre 2024 à Château-Gontier-Mayenne.

La Commission remercie le club de l'ASC Dervallières et la Ville de Nantes pour la mise à disposition du gymnase.

4. Coupe Nationale U18 M Futsal

4 équipes se sont engagées pour participer à la Coupe Nationale U18 Masculins :

- Nantes Doulon Bottière Futsal (553688)
- Nantes Métropole Futsal (582328)
- St-Sébastien Fc (582222)
- Gj de Goulaine (561031)

Au regard des créneaux de salle et du calendrier, l'organisation se déroulera ainsi :

Lundi 16 décembre 2024

Nantes (Gymnase des Dervallières)

- 19h00 St-Sébastien FC - Nantes Doulon Bottière
- 19h20 Nantes Doulon Bottière - GJ de Goulaine
- 19h40 Nantes Métropole Futsal - GJ de Goulaine
- 20h00 St-Sébastien FC - Nantes Métropole Futsal
- 20h20 GJ de Goulaine - St-Sébastien FC
- 20h40 Nantes Doulon Bottière - Nantes Métropole Futsal

Chaque rencontre se déroule en une seule période de 15 minutes non décomptées (Dans chaque rencontre, les arbitres accordent un coup franc direct à chaque faute commise après la quatrième faute cumulée par une équipe)

- Victoire : 3 pts
- Nul : 1 pt
- Défaite : 0 pt
- Forfait : - 1 pt

- Le premier sera qualifié pour la phase régionale qui se déroulera le week-end du 8 et 9 février 2025.

5. Coupe Nationale Féminines Futsal

5 équipes se sont engagées pour participer à la Coupe Nationale Seniors Féminines :

- Nantes Doulon Bottière Futsal (553688) – Régional 1 futsal F
- Étoile Nantaise Futsal (590209) – Régional 1 futsal F
- Saint-Nazaire AF (590211) – Départemental 1 Foot à 11
- Nantes Métallo SC (509427) – Départemental 1 Foot à 11
- Campbon UBCC (560518) – Départemental 3 Foot à 11

Au regard des créneaux de salle et du calendrier, après communication à la Commission Régionale, l'organisation se déroulera ainsi :

Tour 1

Mardi 10 décembre 2024

Cordemais (Salle de la Portrais)

20h30 UBCC Campbon - Nantes Métallo SC

21h00 Nantes Métallo SC - St-Nazaire AF

21h30 UBCC Campbon - St-Nazaire AF

Chaque rencontre se déroule en une seule période de 20 minutes **non** décomptées (*Dans chaque rencontre, les arbitres accordent un coup franc direct à chaque faute commise après la cinquième faute cumulée par une équipe*)

Victoire : 3 pts

Victoire aux tirs au but : 2 pts

Défaite aux tirs au but : 1 pt

Défaite : 0 pt

Forfait : - 1 pt

En cas d'égalité entre deux équipes, une séance de tirs au but avec deux tirs est organisée puis en cas de nouvelle égalité, la séance se poursuit en mort subite

⇒ **Le premier sera qualifié pour le 2^e tour prévu le samedi 14 décembre 2024 après-midi à Nantes.**

Tour 2

Samedi 14 décembre 2024

Nantes (Gymnase des Dervallières)

15h30 Étoile Nantaise Futsal - **qualifié du tour 1 organisé le 10 décembre 2024**

16h15 **qualifié du tour 1** - Nantes Métropole Futsal

17h00 Nantes Métropole Futsal - Étoile Nantaise Futsal

Chaque rencontre se déroule en une seule période de **20 minutes décomptées** (*Dans chaque rencontre, les arbitres accordent un coup franc direct à chaque faute commise après la cinquième faute cumulée par une équipe*)

Victoire : 3 pts

Victoire aux tirs au but : 2 pts

Défaite aux tirs au but : 1 pt

Défaite : 0 pt

Forfait : - 1 pt

En cas d'égalité entre deux équipes, séance de tirs au but avec deux tirs puis en cas de nouvelle égalité, mort subite.

➤ **Le premier a minima sera qualifié pour la phase régionale qui se déroulera le week-end du 8 et 9 février 2025. La Commission régionale communiquera ultérieurement si une 2^e équipe est qualifiée.**

6. Tournoi Futsal Découverte U18M – U18F – Seniors Féminines

Les équipes retenues ont été informées de leur participation au tournoi qui se déroulera le 22 décembre 2024 à Saint-Nazaire.

Un point sera fait lors d'une prochaine réunion.

Le Président,
Sylvain Denis



Assistante
Isabelle Loreau

